

★ Objectif :

Réviser le plan local d'urbanisme, outil juridique indispensable pour permettre à la Ville de mettre en place ses projets en matière de développement urbain

Plan local d'urbanisme

→ Révision approuvée

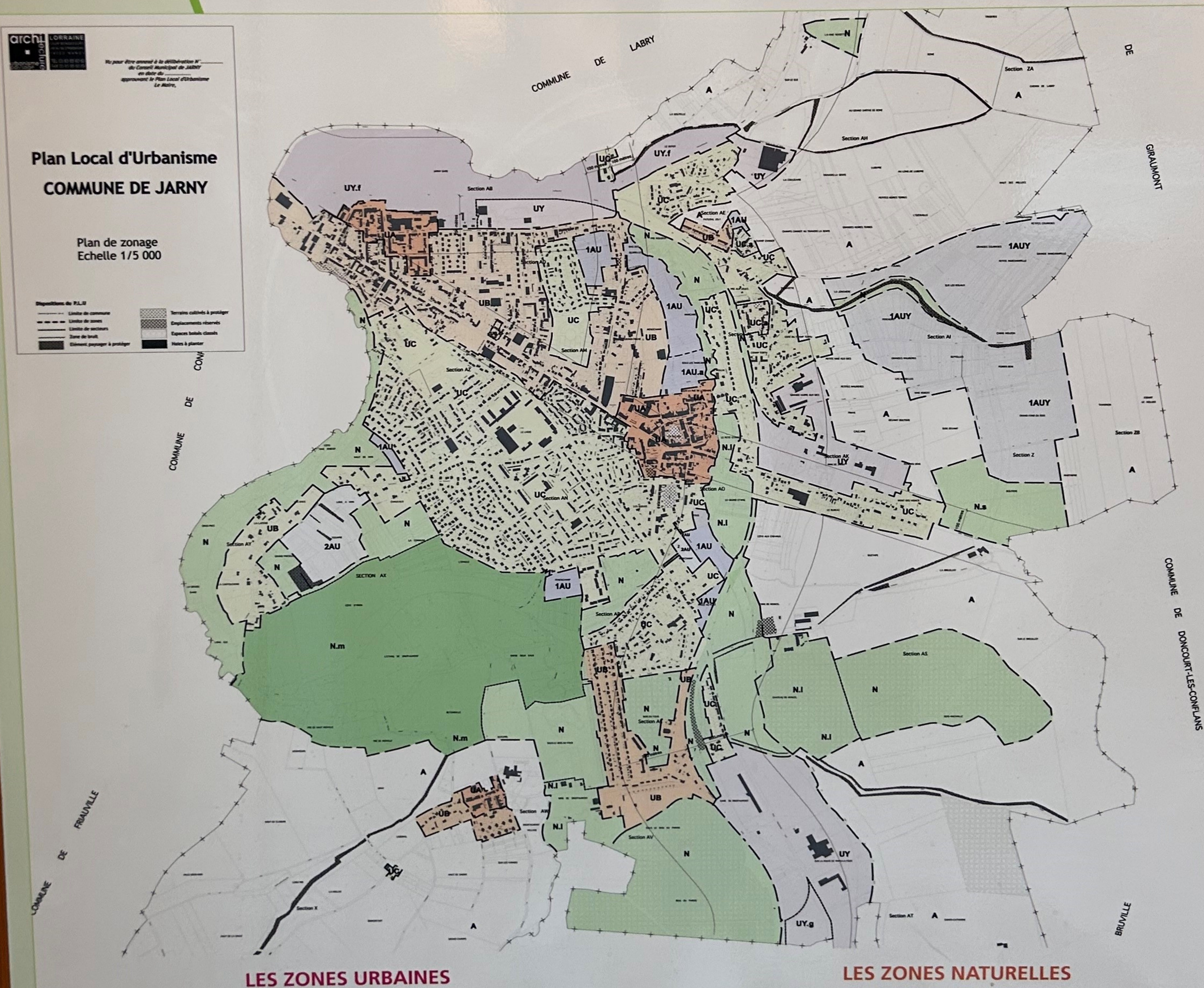
Le P.L.U. est le document qui exprime les objectifs et les orientations d'aménagement et de développement de la Municipalité et qui fixe les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune.

Il se caractérise par un zonage. Le territoire de la commune est divisé en zones à l'intérieur desquelles les sols ont une affectation principale : zone à destination d'habitat, industrielle, agricole, zone naturelle... (cf. plan de zonage).

Dans chaque zone, un règlement fixe les règles générales d'utilisation des sols et les règles de construction.

C'est à partir de ce document que sont instruits les permis de construire, d'aménager, les déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Après la période de concertation qui s'est tenue du 15 juillet 2008 au 18 août 2008, le plan local d'urbanisme a fait l'objet d'un avis favorable et a été définitivement approuvé lors du conseil municipal du 24 octobre 2008.



Zones UA : zones déjà urbanisées ou suffisamment équipées pour l'être, qui comprennent de l'habitat, des services, activités diverses et des équipements publics correspondant à du bâti ancien.

Zones UB : zones déjà urbanisées ou suffisamment équipées pour l'être, qui correspondent aux zones d'extensions anciennes de l'habitat, affectées essentiellement à l'habitat, aux services et activités diverses.

Zones UC : zones d'extension récentes de l'agglomération.

Zones UY : zones réservées aux activités économiques industrielles et artisanales. Elles comprennent le secteur UY.f correspondant à l'activité ferroviaire et UY.g correspondant à la future aire d'accueil des gens du voyage.

Zones IAU : zones d'urbanisation future non équipées, destinées essentiellement à l'habitat, aux services, aux activités diverses et équipements collectifs. Elles accueillent des opérations (type lotissement) prévoyant un aménagement cohérent.

Zones II AU : zones non équipées, prévues également pour une urbanisation future à long terme. Sauf révision du présent plan, ces zones sont inconstructibles.

Zones I AUU : zones d'urbanisation future non équipées, destinées aux activités industrielles.

Zones A : zones agricoles. N'y sont autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou aux services public.

Zones N : zones naturelles, dans lesquelles il est nécessaire d'assurer la protection des espaces boisés ainsi que des biens et des personnes (dans le cas de zones soumises aux risques miniers par exemple). Les constructions y sont interdites.

- ✱ **Objectif :** Choisir la voie du développement durable pour favoriser l'entrée de la nature en ville et enrichir à terme le milieu naturel, tant au niveau de la flore que de la faune

Protection et valorisation des espaces naturels

→ Aménagement du "Petit Etang"

Cet espace de promenade pédagogique, situé aux abords du Rougewald et de la rue Pasteur, à proximité du centre ville, permet de découvrir les zones humides qui constituent un patrimoine naturel d'exception en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux.

Ce remarquable site d'observation de la flore et de la faune en milieu humide est ouvert à tous.



Gestion différenciée des espaces verts

→ Créer et entretenir les espaces verts de façon plus naturelle



Faire de Jarny une ville de développement durable. C'est dans cette optique que la Municipalité a souhaité mettre en place une gestion plus écologique des espaces verts. Cette approche innovante permet de préserver, voire d'améliorer la biodiversité et de limiter le recours aux produits phytosanitaires. Il s'agit de ne plus adapter la nature à l'entretien mais d'adapter l'entretien à l'existant.

Gérer les espaces de façon plus naturelle, c'est favoriser les prairies fleuries et les espèces locales, les zones fauchées, le développement de la flore spontanée. C'est effectuer une gestion raisonnée du patrimoine arboré et faire des économies d'eau. C'est se mettre en harmonie avec la nature. Cela nécessite une véritable prise de conscience des enjeux environnementaux.



Fleurissement de la ville

→ Une 2^{ème} fleur pour Jarny

Jarny vient de se voir attribuer une 2^{ème} fleur au concours des villes et villages fleuris par le Conseil Régional de Lorraine le 10 novembre 2008, en récompense des actions menées en faveur de l'embellissement des parcs, jardins, bâtiments et espaces publics.

Un bel encouragement pour poursuivre les efforts engagés !



* **Objectif :**

Créer du logement neuf, rénover l'habitat ancien et participer activement à l'effort de réhabilitation

Création et réhabilitation de logements

→ Chantiers en cours

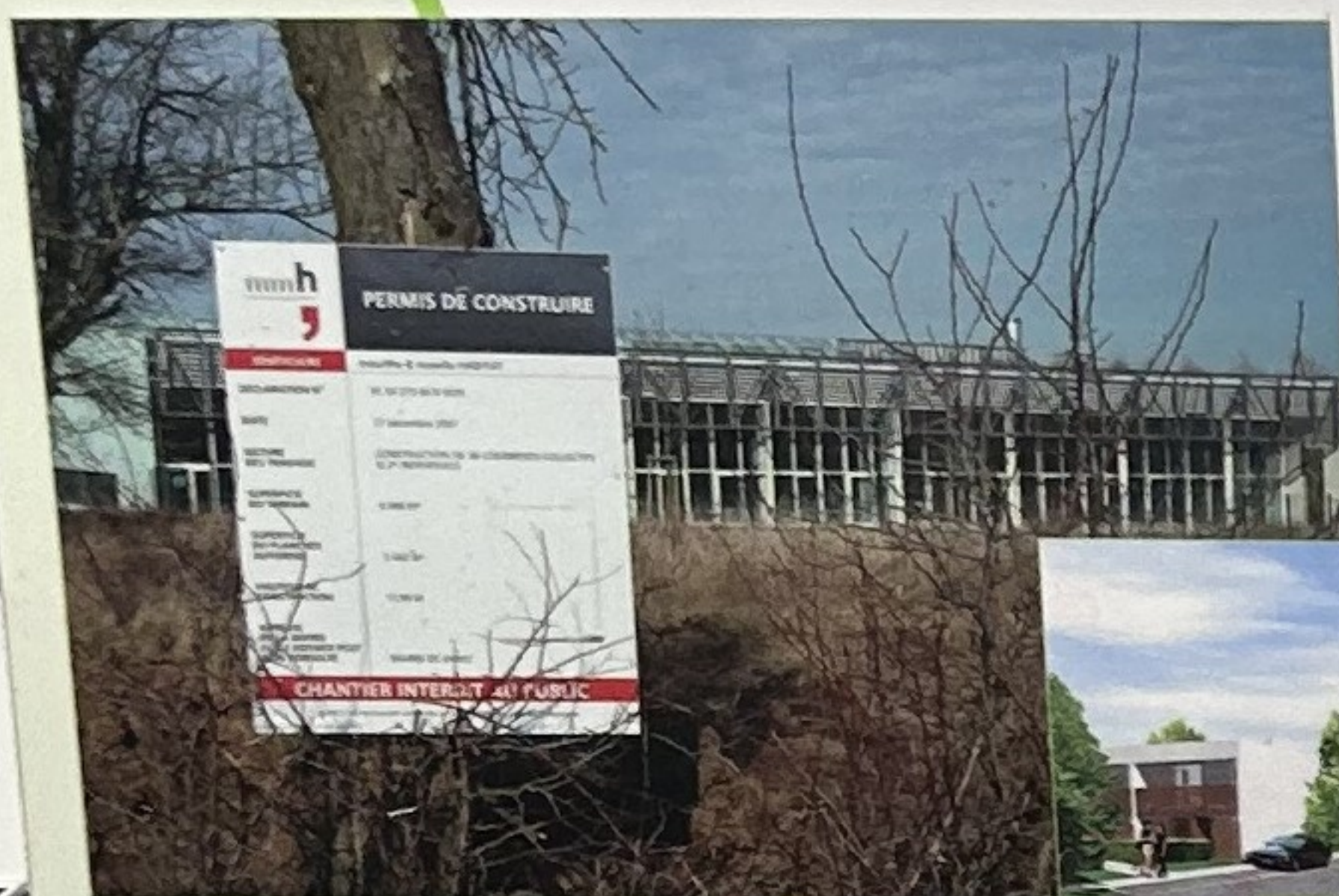
Lotissement "Demeures de l'Epine"

La commercialisation des 43 parcelles est en cours. Les premiers permis de construire sont déposés.

**Marcaires**

Tandis que la construction du lotissement se poursuit, les travaux concernant le programme de 60 logements locatifs conduit par le bailleur social Meurthe-et-Moselle Habitat viennent de débuter. Leur durée est estimée à 16 mois, hors intempéries.

Les inscriptions pourront être enregistrées à partir d'octobre 2009 au service Logement du CIAS à l'Espace Gilbert Schwartz.

**Cités du Grand Breuil et logements rue Pierre Sépard**

117 logements appartenant à l'Immobilière des Chemins de Fer Nord-Est (dont 81 des cités du Grand Breuil et 36 situés rue Pierre Sépard) vont être rénovés, de même que les voiries et réseaux divers des cités du Grand Breuil.

Une réunion de concertation avec les locataires concernés s'est tenue le 20 février 2009 au foyer Guy Môquet, l'occasion pour ICF Nord-Est et la Municipalité de leur présenter les projets de réhabilitation avant que ne débute le programme de travaux.

Réalisation
• 2008 - 2010

**Campagne municipale de ravalement de façades**

→ Reconduction jusqu'en 2013



La campagne de ravalement de façades et d'aménagement de locaux commerciaux, artisanaux et de services a été renouvelée pour six ans. A cet effet, un nouveau règlement a été adopté. Il comprend notamment la liste précise des rues bénéficiant du subventionnement à 30 %. Consultable et communicable en mairie, il est également disponible sur www.jarny.fr.

Cette nouvelle campagne vise à participer à l'accomplissement de projets individuels ainsi qu'à l'embellissement et au dynamisme de la ville.

A titre indicatif, pour l'année 2008, 34 dossiers ont été traités dont 22 ravalements de façades pour particuliers et 12 ravalements ou aménagements de commerces. Le montant des primes accordées s'est élevé à 34 439,29 €.

Réalisation
• Janvier 2008 – Décembre 2013

**Promotion de l'énergie solaire**

→ Subventions accordées par la Ville de Jarny



La Ville de Jarny souhaite promouvoir des moyens de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire respectueux de l'environnement et fonctionnant grâce à l'énergie solaire.

Dans le cadre de sa charte d'écologie urbaine, la Commune de Jarny, engagée dans les actions en faveur de la maîtrise des énergies, accorde, sous certaines conditions, une subvention destinée à encourager l'utilisation d'énergie solaire pour l'installation de capteurs solaires thermiques.

Le montant des subventions allouées de juillet 2007 à janvier 2009 concerne 5 dossiers et s'élève à 2 618 €.



★ Objectif :

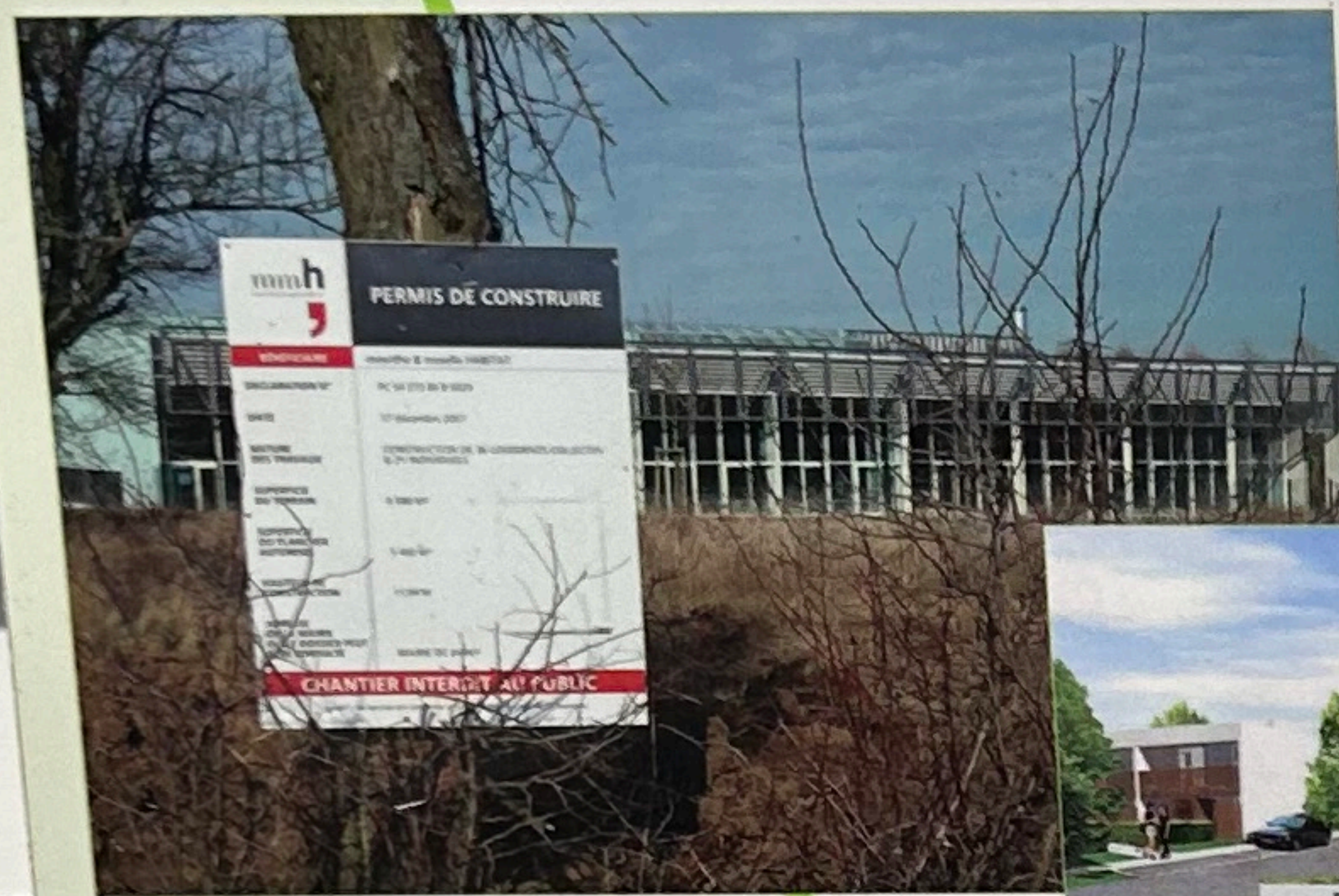
Créer du logement neuf, rénover l'habitat et participer activement à l'effort de réhabilitation

Création et réhabilitation de logements

→ Chantiers en cours

Lotissement "Demeures de l'Epine"

La commercialisation des 43 parcelles est en cours. Les premiers permis de construire sont déposés.



Marcaires

Tandis que la construction du lotissement se poursuit, les travaux concernant le programme de 60 logements locatifs conduit par le bailleur social Meurthe-et-Moselle Habitat viennent de débuter. Leur durée est estimée à 16 mois, hors intempéries.



Les inscriptions pourront être enregistrées à partir d'octobre 2009 au service Logement du CIAS à l'Espace Gilbert Schwartz.



Cités du Grand Breuil et logements rue Pierre Sénard

117 logements appartenant à l'Immobilière des Chemins de Fer Nord-Est (dont 81 des cités du Grand Breuil et 36 situés rue Pierre Sénard) vont être rénovés, de même que les voiries et réseaux divers des cités du Grand Breuil.

Une réunion de concertation avec les locataires concernés s'est tenue le 20 février 2009 au foyer Guy Môquet, l'occasion pour ICF Nord-Est et la Municipalité de leur présenter les projets de réhabilitation avant que ne débute le programme de travaux.

Réalisation
• 2008 - 2010



Campagne municipale de ravalement de façades

→ Recondution jusqu'en 2013



La campagne de ravalement de façades et d'aménagement de locaux commerciaux, artisanaux et de services a été renouvelée pour six ans. A cet effet, un nouveau règlement a été adopté. Il comprend notamment la liste précise des rues bénéficiant du subventionnement à 30 %. Consultable et communicable en mairie, il est également disponible sur www.jarny.fr.

Cette nouvelle campagne vise à participer à l'accomplissement de projets individuels ainsi qu'à l'embellissement et au dynamisme de la ville.

A titre indicatif, pour l'année 2008, 34 dossiers ont été traités dont 22 ravalements de façades pour particuliers et 12 ravalements ou aménagements de commerces. Le montant des primes accordées s'est élevé à 34 439,29 €.

Réalisation

• Janvier 2008 - Décembre 2013



Promotion de l'énergie solaire

→ Subventions accordées par la Ville de Jarny



La Ville de Jarny souhaite promouvoir des moyens de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire respectueux de l'environnement et fonctionnant grâce à l'énergie solaire.

Dans le cadre de sa charte d'écologie urbaine, la Commune de Jarny, engagée dans les actions en faveur de la maîtrise des énergies, accorde, sous certaines conditions, une subvention destinée à encourager l'utilisation d'énergie solaire pour l'installation de capteurs solaires thermiques.

Le montant des subventions allouées de juillet 2007 à janvier 2009 concerne 5 dossiers et s'élève à 2 618 €.



Objectif :

Créer du logement neuf, rénover l'habitat et participer activement à l'effort de réhabilitation

Création et réhabilitation de logements

→ Chantiers en cours

Lotissement "Demeures de l'Épine"

La commercialisation des 43 parcelles est en cours. Les premiers permis de construire sont déposés.



Marcaires

Tandis que la construction du lotissement se poursuit, les travaux concernant le programme de 60 logements locatifs conduit par le bailleur social Meurthe-et-Moselle Habitat viennent de débuter. Leur durée est estimée à 16 mois, hors intempéries.

Les inscriptions pourront être enregistrées à partir d'octobre 2009 au service Logement du CIAS à l'Espace Gilbert Schwartz.



Cités du Grand Breuil et logements rue Pierre Sémard

117 logements appartenant à l'Immobilière des Chemins de Fer Nord-Est (dont 81 des cités du Grand Breuil et 36 situés rue Pierre Sémard) vont être rénovés, de même que les voiries et réseaux divers des cités du Grand Breuil.

Une réunion de concertation avec les locataires concernés s'est tenue le 20 février 2009 au foyer Guy Môquet, l'occasion pour ICF Nord-Est et la Municipalité de leur présenter les projets de réhabilitation avant que ne débute le programme de travaux.

Réalisation

• 2008 - 2010



Campagne municipale de ravalement de façades

→ Recondution jusqu'en 2013



La campagne de ravalement de façades et d'aménagement de locaux commerciaux, artisanaux et de services a été renouvelée pour six ans. A cet effet, un nouveau règlement a été adopté. Il comprend notamment la liste précise des rues bénéficiant du subventionnement à 30 %. Consultable et communicable en mairie, il est également disponible sur www.jarny.fr.

Cette nouvelle campagne vise à participer à l'accomplissement de projets individuels ainsi qu'à l'embellissement et au dynamisme de la ville.

A titre indicatif, pour l'année 2008, 34 dossiers ont été traités dont 22 ravalements de façades pour particuliers et 12 ravalements ou aménagements de commerces. Le montant des primes accordées s'est élevé à 34 439,29 €.

Réalisation

• Janvier 2008 – Décembre 2013



Promotion de l'énergie solaire

→ Subventions accordées par la Ville de Jarny



La Ville de Jarny souhaite promouvoir des moyens de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire respectueux de l'environnement et fonctionnant grâce à l'énergie solaire.

Dans le cadre de sa charte d'écologie urbaine, la Commune de Jarny, engagée dans les actions en faveur de la maîtrise des énergies, accorde, sous certaines conditions, une subvention destinée à encourager l'utilisation d'énergie solaire pour l'installation de capteurs solaires thermiques.

Le montant des subventions allouées de juillet 2007 à janvier 2009 concerne 5 dossiers et s'élève à 2 618 €.



SPORT

Objectif : Procurer à chacun les conditions de son épanouissement personnel, tisser ensemble des liens plus étroits et plus durables et développer la citoyenneté

2008-2009

Centre aquatique intercommunal

→ Ouverture

Après une interruption du chantier en raison de retard et de désordre dont il appartient à un expert d'établir les responsabilités (dans le cadre d'une procédure juridique), celui-ci a été relancé. Le lot "carrelages/sols souples" a été attribué à une nouvelle entreprise qui, après démolition des ouvrages non conformes, a travaillé à un rythme soutenu. Une fois que les bassins ont été mis en eau, les travaux de réglage et de vérification ont pu être engagés. Toutes les énergies ont été mises en œuvre pour que ce chantier aboutisse dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible. Il s'agit d'un investissement à long terme dont il ne faut en aucun cas compromettre la pérennité.



Vestiaires du stade Génot

→ Réhabilitation complète



Les anciens vestiaires du stade Génot ont été démolis pour faire place à un nouvel ensemble "vestiaires - douches - bureau" d'une grande fonctionnalité, opérationnel courant mai.



Complexe sportif Maurice Baquet

→ Nouveau revêtement de sol

Après la dépose du revêtement existant, un réagréage a été nécessaire pour traiter les fissures et les joints. Une sous couche d'interposition entre le sol et le revêtement a ensuite été appliquée avant la pose collée du revêtement lui-même.



Le multi-traçage des jeux a été réalisé conformément aux normes en vigueur, en tenant compte de la superficie de la salle de sport. Plusieurs terrains ont ainsi été tracés : 1 terrain de handball, 1 terrain de volley avec marquage effectué pour 2 terrains supplémentaires, 1 terrain de basket et 5 terrains de badminton.

City stades dans les quartiers

→ Poursuite des installations

Après le Centre-ville et les Lotissements, Moulinelle a également son city stade depuis quelques mois.

La pose d'une clôture avec portillon est prévue courant 2009.



Objectif : *chacun les conditions de son épanouissement personnel, tisser ensemble des liens plus étroits et plus durables et développer la citoyenneté*

Centre aquatique intercommunal

→ Ouverture

Après une interruption du chantier en raison de retard et de complexité dont il appartient à un expert d'établir les responsabilités (dans le cadre d'une procédure juridique), celui-ci a été relancé. Le lot "revêtement sols souples" a été attribué à une nouvelle entreprise qui, après la démolition des ouvrages non conformes, a travaillé comme soutenu.

Une fois que les bassins ont été mis en eau, les travaux de réglage et de vérification ont pu être engagés. Toutes les énergies ont été mises en œuvre pour que ce chantier aboutisse dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Il s'agit d'un investissement à long terme dont il ne faut en aucun cas compromettre la pérennité.



Vestiaires du stade Génot

→ Réhabilitation complète



Les anciens vestiaires du stade Génot ont été démolis pour faire place à un nouvel ensemble "vestiaires - douches - bureau" d'une grande fonctionnalité, opérationnel courant mai.



Complexe sportif Maurice Baquet

→ Nouveau revêtement de sol

Après la dépose du revêtement existant, un réagréage a été nécessaire pour traiter les fissures et les joints. Une sous couche d'interposition entre le sol et le revêtement a ensuite été appliquée avant la pose collée du revêtement lui-même.



Le multi-tracé des jeux a été réalisé conformément aux normes en vigueur, en tenant compte de la superficie de la salle de sport. Plusieurs terrains ont ainsi été tracés : 1 terrain de handball, 1 terrain de volley avec marquage effectué pour 2 terrains supplémentaires, 1 terrain de basket et 5 terrains de badminton.



City stades dans les quartiers

→ Poursuite des installations

Après le Centre-ville et les Lotissements, Moulinelle a également son city stade depuis quelques mois.

La pose d'une clôture avec portillon est prévue courant 2009.



Objectif : *chacun les conditions de son épanouissement personnel, tisser ensemble des liens plus étroits et plus durables et développer la citoyenneté*

Centre aquatique intercommunal

→ Ouverture

Après une interruption du chantier en raison de retard et de dont il appartient à un expert d'établir les responsabilités (cadre d'une procédure juridique), celui-ci a été relancé. Le lot "revêtement sols souples" a été attribué à une nouvelle entreprise qui, après la démolition des ouvrages non conformes, a travaillé de manière soutenue.

Une fois que les bassins ont été mis en eau, les travaux de réglage et de vérification ont pu être engagés. Toutes les énergies ont été mises en œuvre pour que ce chantier aboutisse dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Il s'agit d'un investissement à long terme dont il ne faut en aucun cas compromettre la pérennité.



Vestiaires du stade Génot

→ Réhabilitation complète



Les anciens vestiaires du stade Génot ont été démolis pour faire place à un nouvel ensemble "vestiaires - douches - bureau" d'une grande fonctionnalité, opérationnel courant mai.



Complexe sportif Maurice Baquet

→ Nouveau revêtement de sol

Après la dépose du revêtement existant, un réagréage a été nécessaire pour traiter les fissures et les joints. Une sous couche d'interposition entre le sol et le revêtement a ensuite été appliquée avant la pose collée du revêtement lui-même.



Le multi-traçage des jeux a été réalisé conformément aux normes en vigueur, en tenant compte de la superficie de la salle de sport. Plusieurs terrains ont ainsi été tracés : 1 terrain de handball, 1 terrain de volley avec marquage effectué pour 2 terrains supplémentaires, 1 terrain de basket et 5 terrains de badminton.



City stades dans les quartiers

→ Poursuite des installations

Après le Centre-ville et les Lotissements, Moulinelle a également son city stade depuis quelques mois.

La pose d'une clôture avec portillon est prévue courant 2009.



DROITAUMONT

Marais de Droitaumont

Les abords du marais de Droitaumont ont été aménagés en 2010 par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle en partenariat avec la Ville. Un sentier pédagogique accessible aux personnes handicapées, une plate-forme d'observation et d'interprétation paysagère, une aire de stationnement rue Bossuet et une passerelle à la Poncette ont été réalisés. Ces travaux, d'un montant de 170 000 €, ont été entièrement supportés par le Conseil Général.



2008



2013

Carreau de mine de Droitaumont



2013

Une zone humide a été créée sur le carreau de mine de Droitaumont en 2010, en partenariat avec le comité de quartier de Droitaumont, pour un coût de 7 500 €. Elle sert de support d'activités éducatives et patrimoniales pour faire prendre conscience de la diversité, de la dynamique et du fonctionnement de nos milieux naturels.

La requalification prochaine de l'ancien carreau de mine de Droitaumont comprend la démolition de l'atelier et l'aménagement d'un parking, la réhabilitation du magasin en salle de quartier et d'exposition, la création d'un espace de plein air permettant d'accueillir les manifestations telles que les brocantes, les cirques et autres manifestations publiques.

Coût des travaux à charge de la Ville :
1 500 000 € HT sur 2 300 000 € HT au total.

Domaine de Moncel

Le château de Moncel abrite la Maison de l'Environnement depuis 2011. Des associations environnementales locales y sont hébergées. Des animations pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement y sont proposées tout au long de l'année. Des travaux ont été menés durant ce second mandat sur la rénovation du rez-de-chaussée du château (peintures et sols des différentes salles). Rappelons qu'au cours du premier mandat, des travaux avaient été nécessaires pour assurer la pérennité des lieux (réfection de la toiture et mise en sécurité de la façade notamment).



2013

CENTRE-VILLE

Requalification urbaine

Réhabilitation du centre-ville

La rénovation de la façade de la mairie et le réaménagement total du square Toussaint, devenu un lieu d'animations central très prisé, se sont inscrits dans la continuité de la requalification de la RD603 et de ses abords, achevée en 2007. Le coût des travaux s'est monté à 4,8 millions d'euros TTC, subventionnés à hauteur de 36 % par la Région Lorraine, l'Union Européenne, le Département de Meurthe-et-Moselle et le Syndicat Départemental d'Electricité.



Aménagement d'une Maison des associations et de la vie citoyenne



L'ancien lycée Anne Frank s'est transformé en Maison des associations et de la vie citoyenne, qui accueille aujourd'hui 16 associations sur 1 800 m², rue de la Commune de Paris. Le montant des travaux a été de 600 000 €, subventionnés à hauteur de 27 % par la Région Lorraine et le Département de Meurthe-et-Moselle.

GARE

Aménagement de la place de la Gare

Les abords de la gare ont été entièrement modernisés en accord avec la Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, la Région Lorraine et la SNCF, avec l'aménagement d'un parvis fonctionnel et accessible aux personnes à mobilité réduite, l'aménagement d'arrêts de bus, de parkings de courte et longue durée de 220 places ainsi que le déplacement de la route départementale pour sécuriser et améliorer les voiries ainsi que les cheminements piétons sur le site. Le coût total des travaux a été de 1 658 000 € HT, subventionnés à hauteur de 78 % par l'Etat, la SNCF, la Région Lorraine et le Département de Meurthe-et-Moselle. Jarny a fait partie des 5 gares en région Lorraine (hors TGV) à bénéficier d'un tel financement pour ce type d'aménagement.



2008



2013

Réhabilitation des Cités du Grand Breuil



2008



2013

La réhabilitation complète des 117 logements et des voiries des cités du Grand Breuil a été financée par le bailleur *Immobilière des Chemins de Fer* pour un montant total de 7 millions d'euros TTC.

Construction de La Maison d'Elsa



2008

Ce pôle culturel, composé d'une médiathèque et d'un théâtre, a été inauguré le 5 octobre 2013. L'aménagement était à la fois urbain (pour relier le quartier Gare au Centre-ville) et culturel (lecture publique d'un côté, création et représentation théâtrale pour la Compagnie du Jarnisy de l'autre). Le coût des travaux a été de 4 066 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 65 % par le Ministère de la Culture et de la Communication et la DRAC de Lorraine, la Région Lorraine, l'Union Européenne, l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et le Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle.



2013



Logement et habitat

« Clos Lafayette »



2013

Ce lotissement est composé de 24 parcelles en accession à la propriété ainsi que de 24 pavillons et 24 logements collectifs destinés à la location.

Lotissement « l'Epine »



2008



2013

Les terrains au lieudit « l'Epine » ont été achetés par la Ville puis cédés au groupe Claude Rizzon, chargé de la réalisation des travaux et de la commercialisation des 43 parcelles.

Lieudits « Les Marcaires »



2008

Ce lotissement est composé de 60 logements au lieudit « Marcaires I » (36 logements collectifs en location et 24 pavillons en location et accession à la propriété) ainsi que 38 maisons individuelles en accession à la propriété au lieudit « Marcaires II », à deux pas du centre-ville et de l'Aquapôle du Jarnisy qui a ouvert ses portes en 2009.



2013

MOULINELLE

« Petit Etang »

Le « Petit Etang » est une zone humide située rue Pasteur où 10 000 plantes hélophytes, c'est-à-dire adaptées aux terrains marécageux, ont été introduites dans une démarche de gestion durable des espaces verts ; un ponton d'observation de la faune et de la flore en milieu humide y a été aménagé. Le coût total des travaux s'est élevé à 136 700 € TTC, subventionnés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la DIREN.



2008



2013

ZAC Prouvé



2008

100 emplois sont présents sur la ZAC Victor Prouvé. Une plantation d'arbres et de vivaces est venue embellir cette zone en 2010, dans le cadre de la requalification de la rue de Metz. Cet aménagement paysager est composé de poiriers d'ornement, de rosiers de différentes couleurs, de plantes vivaces et d'arbustes aux fleurs rouges et roses, appréciés pour leur floraison massive et décorative ainsi que pour leur entretien facile.



2013

LOTISSEMENTS

Hébergement des seniors

Maison de retraite « Les Lilas »

Cette maison de retraite située rue Emile Zola a été inaugurée en avril 2006. Avec ses 62 lits, un espace dédié aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et un accueil temporaire de jour, le lieu, géré par Hospitalor, offre à nos seniors un hébergement de qualité.



2013

Future résidence accompagnée en direction des personnes âgées

L'objectif est de favoriser la construction d'une nouvelle maison de retraite à Jarny mais sous une autre forme, par le biais de la construction d'une résidence accompagnée pour les personnes âgées, soit 17 logements adaptés.



2013

Chantiers conséquents conduits par des partenaires de la Ville

Rénovation complète du lycée Jean Zay



2008



2013

Il s'agit d'assurer les conditions optimales pour les travaux de modernisation complète du lycée Jean Zay menés par le Conseil Régional de Lorraine. La Ville prend en charge l'aménagement de 12 emplacements pour les bus scolaires rue de la Tuilerie, la réfection des trottoirs situés le long du lycée rue de la Tuilerie, rue du 11 novembre et rue Albert 1^{er} ainsi que l'aménagement d'un parking pour véhicules légers à côté du gymnase, rue Albert 1^{er}.

Future caserne des pompiers

Le permis de construire a été déposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la mairie de Jarny en juin 2013 pour permettre la construction du futur centre de secours de Jarny, implanté en accord avec les Sapeurs-pompiers à l'angle des rues Emile Zola et Henri Bezon, face à la maison de retraite Hospitalor « Les Lilas ».



2013